



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**ARRÊTÉ**

**N° A-2026-18**

portant délégation de fonction de  
**Monsieur Patrice MARCHAND**,  
conseiller communautaire membre du  
Bureau communautaire

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,  
Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;  
Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
Vu la séance du Conseil Communautaire du 8 avril 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;  
Considérant qu'afin d'assurer la continuité de la gestion des services existants, il convient de donner délégation à **Monsieur Patrice MARCHAND, conseiller communautaire délégué, membre du Bureau communautaire,**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Monsieur Patrice MARCHAND, conseiller communautaire, membre du Bureau communautaire,** est délégué à compter de ce jour, référent en matière de santé et relations avec les professionnels de santé du territoire.

**Monsieur Patrice MARCHAND** interviendra en appui, et après concertation du 1<sup>er</sup> Vice-président, sur les fonctions suivantes :

- Le suivi et l'animation des actions communautaires en matière d'accès aux soins et de lutte contre la désertification médicale, recherche de professionnels de santé, attractivité et promotion du territoire pour l'accueil de nouveaux professionnels ;
- Les relations institutionnelles avec les professionnels de santé, les structures de soins, les CPTS, MSP, centres de santé, établissements hospitaliers et médico-sociaux ;
- La représentation en cas d'empêchement du 1<sup>er</sup> Vice-Président dans les réunions et comités techniques ;
- La coordination politique avec les communes membres sur les sujets de santé publique et d'accès aux soins.

La présente délégation ne porte ni sur la signature d'actes juridiques, ni sur les décisions engageant financièrement la Communauté de Communes, qui demeurent de la compétence exclusive du Président. Le conseiller délégué peut toutefois formuler des avis, propositions et orientations stratégiques.

**Article 2 « Engagements Financiers » :** **Monsieur Patrice MARCHAND** ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

**Article 3 :** La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises à ce titre.

**Article 4 :** Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

**Article 5 :** Mme la Présidente, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie  
Le 11 mai 2026

Reçu notification du présent arrêté

Le 14/05/2026.

**Monsieur Patrice MARCHAND**  
Conseiller communautaire délégué à  
l'Intercom de la Vire au Noireau



**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE**  
Présidente de l'Intercom de la Vire au  
Noireau



**Ampliation adressée à :**

- à Monsieur le Sous-préfet
- à Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260511-A-2026-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2026

Publication : 18/05/2026

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau  
[https://www.vireaunoireau.fr/rubrique « actes administratifs »](https://www.vireaunoireau.fr/rubrique%20«%20actes%20administratifs%20») 1 8 0 5 2 6